

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE ORDINAIRE DU 06 DECEMBRE 2018

PRESENTS : M. LE DIGABEL, PLATEL, Mme COUDRIN, M. POUGET, Mme BLOURDIER (arrivée 19 h35)

M. BOURBLANC, M. CHESNAIS, Mmes ALVES, BENZIMRA, FORTIN, NOEL, PHIPPEN, Messieurs BASSET, HALLAIS,

POUVOIRS : Mme COLIN à M. LEDIGABEL
Mme BLOURDIER à Mme COUDRIN
M. CROZET-JOURDAIN à M. PLATEL
M. DECAUX à M. BOURBLANC
M. HERMAND à M. HALLAIS

ABSENTE EXCUSEE : Mme DUPUIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COUDRIN Marie-Noëlle

Emargement du compte rendu du 25 Octobre : oubli des questions des élus. Seront notées en fin de compte rendu de ce jour.

Avant l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il peut rajouter une délibération.

Accord à l'unanimité pour la 1-6) Décision modificative N°7.

I - DELIBERATIONS :

1-1) TRAVAUX SIEGE (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE) : autorisation au Maire.

Rapporteur : M. PLATEL

Par courrier du 09 Novembre 2018, Monsieur le Président du SIEGE a fait parvenir à la commune l'estimation des travaux d'éclairage public envisagés :

- Rue du château d'Eau : remplacement du lampadaire à doubles lampes à l'intersection de la ruelle des près qui est tombé suite à des vents violents ;
- Ruelle des Près : remplacement des points lumineux très anciens (5 points).

Le montant des travaux s'élève à 7 000€ TTC et la part communale est fixée, conformément aux statuts du SIEGE, à 20 % du montant HT soit 1166.67 €.

La commission « travaux Urbanisme » lors de sa réunion du 21 Novembre 2018 a, à l'unanimité, approuvé les propositions du SIEGE.

Monsieur le rapporteur sollicite l'accord du conseil municipal pour :

- APPROUVER le projet de remplacement d'un candélabre à l'intersection de la rue du Château d'Eau avec la ruelle des Près et de cinq points lumineux Ruelle des Prés,
- FIXER la participation financière communale à 20% du montant HT des travaux,
- S'ENGAGER à verser la somme due sur la base du coût réel des travaux au comptable du SIEGE,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir entre le SIEGE et la commune de Courcelles Sur Seine,
- INSCRIRE au budget primitif 2019 les crédits nécessaires.

Vote : Pour à l'unanimité.

1-2) TRAVAUX RUE DE MOUSSEAUX : DESIGNATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE : autorisation au Maire.

Rapporteur : M. PLATEL

Dans le cadre de la sécurisation et la réalisation d'un assainissement en traverse Rue de Mousseaux plusieurs sociétés ont été sollicitées afin d'assurer la maîtrise d'œuvre pour les travaux.

La commission « Travaux Urbanisme » lors de sa réunion du 21 Novembre 2018 a étudié les trois offres reçues et a, à l'unanimité, retenu celle de « INGENIERIE 27 » pour un montant de 6 130 € HT des travaux.

La commission « Budget Finances » lors de sa réunion du 27 Novembre 2018 a confirmé, à l'unanimité, le choix de la commission « Travaux-Urbanisme ».

Monsieur le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- ATTRIBUER la maîtrise d'œuvre à « INGENIERIE 27 » du département de l'Eure pour un montant de 7 356 € TTC pour les travaux de la rue de Mousseaux,

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la proposition du conseil départemental de l'Eure,
- DECIDER d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2019.

Vote : Pour à l'unanimité.

1-3) ENCAISSEMENT D'UN DON AU PROFIT DE LA COMMUNE : modification de la délibération du 25 Octobre 2018.

Rapporteur : M. BOURBLANC

Par délibération du 25 Octobre 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à encaisser la somme de 809.29 €.

Il y a lieu, à la demande de la trésorière, de modifier le compte d'imputation.

Monsieur le rapporteur sollicite votre accord pour :

- MODIFIER le compte d'imputation : au lieu de 7788 nouveau compte : 7713

Vote : Pour à l'unanimité

1-4) INDEMNITES DE FONCTION : FIXATION DES MONTANTS

Rapporteur : M. BOURBLANC

Vu le décret N° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels militaires et civiles de l'Etat

Vu le mail du 09 Novembre 2018 du CDG 27 qui nous a fait parvenir les barèmes des traitements valables depuis le 01 Février 2017 ainsi que le barème des indemnités des maires et adjoints en vigueur au 01 Février 2017.

Par mail du 20 Novembre 2018, le comptable du trésor sollicite la commune afin de prendre une nouvelle délibération compte tenu que l'indice de référence n'est plus 1015 mais 1022.

Le conseil municipal fixe le montant des indemnités des élus en application d'un pourcentage de l'indice 1022, indice majoré 826 qui s'élève à 3870.65 € brut.

Le pourcentage pour la strate de 1000 à 3499 habitants est de 43 % pour le Maire soit 1664.38 € et pour les adjoints 16.50 % soit 638.66 €.

L'enveloppe maximale pouvant être attribuée est de 58 292.16 €.

Compte tenu de la population de la commune (au 01.01.2014) et de son potentiel fiscal, Monsieur le maire propose à l'approbation du conseil municipal les montants suivants :

- le maire : 1 226.22 € brut soit 31.68 % de l'indice 1022
- le 1^{er} Adjoint : 653.75 € brut soit 16.85 % de l'indice 1022
- par adjoint : 521.38 € brut soit 13.47 % de l'indice 1022
- par conseiller avec délégation : 260.49 € soit 6.73 % de l'indice 1022

Le montant mensuel brut des indemnités allouées est de 4 486.47 € soit 53 837.64 € annuel, soit 92.36 % de l'enveloppe maximale pouvant être attribuée.

Monsieur le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- FIXER les indemnités des élus telles que définies ci-dessus,
- INDIQUER que les variations en valeur des indices seront appliquées automatiquement.

Vote : Pour à l'unanimité

Arrivée de Mme BLOURDIER à 19 h35.

1-5) FIXATION PRIX LOCATION DE LA SALLE DU 1^{ère} ETAGE POUR ASSOCIATION EXTERIEURE

Rapporteur : M. BOURBLANC

Une association extérieure a sollicité la commune aux fins d'obtenir la salle un après-midi par semaine.

Actuellement cette salle n'est pas incluse dans la tarification communale.

Il est donc nécessaire de fixer un tarif. Il vous est proposé 10 € (dix Euros) par demi-journée et 15 € (quinze Euros) pour la journée.

Monsieur le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- FIXER à 10 € (dix Euros) par demi-journée et 15 € (quinze Euros) par journée d'utilisation de la salle du 1^{er} étage de la salle des fêtes pour les associations extérieures.

- INDIQUER que la capacité d'accueil de la salle est limitée à 19 personnes.
Vote : Pour à l'unanimité

1-6) DECISION MODIFICATIVE N°7.

Rapporteur : M. BOURBLANC

Pour tenir compte des événements de toute nature survenant en cours d'année, le budget primitif peut être corrigé par des décisions modificatives.

Ces décisions prévoient et autorisent dépenses et recettes tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

Afin de pouvoir régler la facture de l'établissement MILINAIRE, il est nécessaire d'approvisionner au compte 2188 la somme de 1270 €.

Monsieur le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER la décision modificative suivante :
 - Compte 2188 (autres immobilisations corporelles) : + 1270 €
 - Compte 2313 (immobilisations en cours) : - 1270 €

Vote : Pour à l'unanimité.

II - INFORMATIONS :

2-1) Compte rendu du comité syndical du 24 Septembre 2018 du SYGOM : rapporteur M. CHESNAIS.

Lisible en mairie.

2-2) Rapport d'activités 2017 du SIEGE : Rapporteur M. PLATEL. Lisible en Mairie.

2-3) Rapport d'activités 2017 d'EMS : Rapporteur Mme BLOURDIER Lisible en Mairie

2-4) L'eau potable en Normandie : ARS : Rapporteur M. POUGET. Lisible en Mairie

III - DIVERS :

3-1) Chiffres clés du marché du travail sur la commune de Courcelles Sur Seine : Rapporteur M. le Maire

3-2) Réforme de la taxe d'habitation : Mail de M. MAUREY du 29/11/2018 : Rapporteur M. BOURBLANC

3-3) Commission de contrôle des listes électorales : Rapporteur M. BOURBLANC

- 3 de la liste majoritaire : M. BOURBLANC, Mme NOEL, M. CHESNAIS
- 2 de la liste minoritaire : Mme COLIN et M. BASSET

Questions et informations des conseillers :

- M. PLATEL informe l'assemblée que l'éclairage public restera allumé toute la nuit entre Noël et le jour de l'an.
- M. POUGET informe que M. PINTA, 1^{er} prix des maisons fleuries dans la commune a reçu le 3^{ème} prix ex-aequo au niveau départemental.
- M. BASSET demande si le logement communal au-dessus de la mairie va être reloué ?
M. le Maire répond qu'il va être reloué après quelques travaux notamment dans l'escalier.
- M. BASSET demande où en est la recherche de médecins pour le cabinet médical.
M. le Maire répond que le sujet sera abordé lors de la réunion de travail du 17 Décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 55.

Questions des conseillers lors du conseil municipal du 25.10.2018.

M. BASSET propose que soit noté, sur une plaque, à proximité de la stèle du pont les noms des soldats tués lors de la bataille du pont des 9 et 10 Juin 1940.

M. le Maire indique que des recherches seront entreprises mais que cela ne sera pas évident.

Les autres questions ont été notées et seront traitées si nécessaire.